

Licence 3 Droit

Annales

Année universitaire
2016/2017

Session de rattrapage

Semestre 5



**LICENCE EN DROIT – 3^{ème} ANNEE
MONTAUBAN**

SESSION DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 5

**MATIERES RENFORCEES
(Ayant donné lieu à TD)**

**LUNDI 19 JUIN 2017
de 8h30 à 11h30**

Durée de l'épreuve : 3h00

- Traiter chaque matière sur une copie différente.
- Coller sur chaque copie les étiquettes correspondant à la bonne matière.
- Indiquer sur chaque copie l'intitulé de la matière ainsi que votre année de Licence.

ATTENTION

**LES ETUDIANTS SONT RESPONSABLES DU NOMBRE DE
COPIES RENDUES QUI DOIT CORRESPONDRE AU
NOMBRE DE MATIERES AJOURNEES**

SUJETS

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

➤ DROIT CIVIL

Cours de Mme MALBOSC-CANTEGRIL

1^{ère} question (14 points) :

M. JUIN et M. AVRIL sont propriétaires de deux parcelles contiguës qui ont été délimitées par une convention de bornage signée par eux douze ans plus tôt. M. JUIN étant décédé, sa fille a hérité de la parcelle familiale. Or, sur la base de photographies anciennes découvertes à l'occasion de la succession, cette dernière considère qu'un abri de jardin érigé en lisière des bornes par M. AVRIL, se trouve en réalité sur son terrain, à 1m50 de la ligne séparative. Mlle JUIN lui demande donc de le démolir et de le rebâtir dans les limites de sa propriété. Mais M. AVRIL ne l'entend pas ainsi : il argue de sa bonne foi et se prévaut de la convention de bornage pour revendiquer la portion de la parcelle sur laquelle il a érigé l'ouvrage.

1/ Quelle est la portée de la convention de bornage par rapport au litige opposant MM. JUIN et AVRIL ?

2/ Quel est le statut de l'ouvrage objet du litige ?

3/ Quelle(s) solution(s) peut-on envisager pour résoudre ce différend ?

2^{ème} question (6 points) :

Un propriétaire peut-il consentir sur son bien un démembrement de la propriété autre que ceux prévus par le code civil ? Expliquez.

➤ DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS

Cours de Mme Boubay-Pages

Traitez au choix l'un des deux sujets suivants :

1- La fin de l'occupation du domaine public et l'occupation sans titre du domaine public.

2- La définition des travaux publics et de l'ouvrage public.

➤ **DROIT EUROPEEN ET MATERIEL**

Cours de Mme Oliva

Sujet :

La liberté de circulation des personnes recouvre plusieurs réalités en fonction des personnes visées et de leur situation. Les droits conférés peuvent être différents. Les conditions à remplir pour en bénéficier peuvent varier. Vous expliquerez, en organisant vos idées de manière construite, les différentes situations que prévoit le droit de l'Union européenne.

➤ **DROIT DES GROUPEMENTS ET DES SOCIETES**

Mme D'ABBADIE-D'ARRAST.

Traitez le sujet suivant :

La reprise des actes conclus pendant la période de formation d'une société.

➤ **DROIT DU TRAVAIL**

Cours de Mme DESBARATS

Veillez traiter le sujet suivant :

« Justice prud'homale : quelles transformations ? »



**LICENCE EN DROIT – 3^{ème} ANNEE
MONTAUBAN**

SESSION DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 5

MATIERES NON RENFORCEES
(N'ayant pas donné lieu à TD)

**LUNDI 19 JUIN 2017
de 14h à 15h**

Durée de l'épreuve : 1h00

- Indiquer sur chaque copie l'intitulé de la matière ainsi que votre année de Licence.

ATTENTION

**LES ETUDIANTS SONT RESPONSABLES DU NOMBRE DE
COPIES RENDUES QUI DOIT CORRESPONDRE AU
NOMBRE DE MATIERES AJOURNEES**

SUJETS

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

➤ **DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES**

Cours de M.BAUMONT

« Bloc de constitutionnalité et libertés publiques : dialectique, interaction et complémentarité ».

➤ **DROIT COMMERCIALE**

Cours de M.IZAC

Vous traiterez le sujet suivant :

« *L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)* ».



**LICENCE EN DROIT – 3^{ème} ANNEE
MONTAUBAN**

SESSION DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 5

MATIERES NON RENFORCEES
(N'ayant pas donné lieu à TD)

**MARDI 20 JUIN 2017
de 8h30 à 11h30**

Durée de l'épreuve : 3h00

- Traiter chaque matière sur une copie différente.
- Coller sur chaque copie les étiquettes correspondant à la bonne matière.
- Indiquer sur chaque copie l'intitulé de la matière ainsi que votre année de Licence.

ATTENTION

**LES ETUDIANTS SONT RESPONSABLES DU NOMBRE DE
COPIES RENDUES QUI DOIT CORRESPONDRE AU
NOMBRE DE MATIERES AJOURNEES**

SUJETS

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

➤ DROIT CIVIL

Cours de Mme CANTEGRIL-MALBOSC

Vous traiterez les questions suivantes :

1^{ère} question (10 points) :

Un propriétaire peut-il consentir sur son bien un démembrement de la propriété autre que ceux prévus par le code civil ? Expliquez.

2^{ème} question (10 points) :

Les clauses d'inaliénabilité.

➤ DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS

Cours de Mme Boubay-Pages

Traitez au choix l'un des deux sujets suivants :

1- L'utilisation du domaine public.

2- Les dommages de travaux publics.

➤ DROIT EUROPEEN ET MATERIEL

Cours de Mme Oliva

Vous traiterez, **AU CHOIX**, l'un des deux sujets qui suivent :

Sujet 1 :

La libre circulation dans l'Union européenne des personnes qui n'exercent pas une activité professionnelle.

Sujet 2 :

Le contrôle des pratiques anticoncurrentielles dans l'Union européenne.

➤ **DROIT DES GROUPEMENTS ET DES SOCIETES**

Mme D'ABBADIE-D'ARRAST.

Vous traiterez le sujet suivant :

La responsabilité pénale des personnes morales.

➤ **DROIT DU TRAVAIL**

Cours de Mme DESBARATS

Veillez traiter le sujet suivant :

« Le règlement intérieur : contenu et procédure d'élaboration ».